



CONSEIL CONSULTATIF DE PÊCHE LOINTAINE

À : M. Bernhard Friess
Directeur General - DG MARE
Commission européenne
JII-99, B-1040 Bruxelles

Ref: R-04-20/ExCom

Madrid, 13 mai 2020

Objet : Demande de développement d'un canal de communication avec la DG Environnement

Cher Monsieur Directeur General,

Au cours de la dernière réunion de notre Comité Exécutif à Madrid le 28 novembre 2019, nous avons eu l'opportunité d'aborder avec Mme. Veronika Veits, Directrice de la Direction pour la gouvernance internationale des océans et de la pêche durable (DG MARE), plusieurs questions liées aux processus régionaux et mondiaux voués à améliorer le rôle de l'UE dans la gestion des pêches.

Le LDAC a pu comprendre que le nombre de domaines afférents à la protection de la biodiversité marine et aux pêches durables ne cesse d'augmenter, ce qui exige une collaboration plus étroite entre les politiques communautaires en matière de pêche et d'environnement, dès l'horizon 2020.

Ces liens trouvent leur base légale à la fois dans les traités communautaires, la réglementation de la PCP et le mandat octroyé au nouveau Commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche, M. Sinkevicius, par les lignes directrices de la Présidente von der Leyen en ce qui concerne l'ambition de leadership intitulée « *une Europe plus forte dans le monde* ».

Afin d'assurer la coordination et l'échange d'informations utiles sur la façon dont les politiques environnementales affectent la gestion des pêches et vice-versa, le LDAC croit qu'il serait très utile de créer un canal de communication plus direct avec la DG Environnement, qui viendrait compléter le travail effectué avec la DG MARE, de sorte à pouvoir aider les deux DG dans la mise en place de la communication CE sur le programme de travail pour 2020¹.

¹ https://ec.europa.eu/info/publications/2020-commission-work-programme-key-documents_en

CONSEIL CONSULTATIF DE PÊCHE LOINTAINE

Le LDAC se compose de façon équilibrée des diverses parties prenantes (secteur de la pêche et autres groupes d'intérêts, dont des ONG) et a la particularité d'être le seul Conseil consultatif traitant exclusivement de la gestion des pêches dans les eaux internationales. Il nous semble donc nous pourrions apporter notre collaboration dans certains domaines de notre programme de travail, ce qui serait à l'avantage mutuel de tous en termes d'échanges et de qualité des avis. Par exemple :

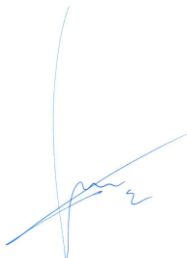
- La mise en place de la Communication de l'UE sur la gouvernance internationale des océans ;
- L'examen de la stratégie de biodiversité de l'UE à l'horizon 2020, y compris les objectifs Aichi post-2020 et la CBD ;
- L'impact du changement climatique pour les pêches;
- La protection des écosystèmes marins vulnérables (EMV) et de la biodiversité marine au-delà des eaux sous juridiction nationale (ANBJ);
- La planification de l'espace maritime et les outils de gestion par zones (y compris les AMP et les OECM) ;
- Les processus des Nations Unies, y compris la négociation pour un Traité BBN; l'atelier sur la pêche de fond; les ICSP15 ; ou la Conférence des océans de Lisbonne ;
- L'exécution et la coordination des Objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030 - interaction entre les ODD 13, 14 et 17 ;
- Les études d'évaluation d'impact (EIA) et les évaluations sociales et environnementales (SEA) en lien avec la pêche et autres activités marines comme la prospection minière dans les fonds marins.

C'est la raison pour laquelle **nous aimerions demander une réunion conjointe entre le LDAC et des représentants de la DG Environnement et DG MARE**, lorsque les conditions s'y prêteront et dans la lignée des mesures extraordinaires post-COVID-19, pour vous présenter nos lignes de travail et explorer de futures voies de collaboration avec les deux équipes.

Le LDAC souhaite aussi pouvoir compter sur un agent de liaison à la DG ENV afin de canaliser de futures invitations et demandes de participation aux prochaines réunions du LDAC.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toute éventuelle question de votre part.

Très cordialement,



Iván López van der Veen
Président du Conseil Consultatif de Pêche Lointaine

Contact :

C/ Doctor Fleming 7, 2ºD. 28036 Madrid (Espagne)

Tél. : + 34 91 432 36 23 Fax : + 34 91 432 36 24 E-mail : secretaria@ldac.eu